



Académie de Lille

**A l'attention de Madame la Présidente de la CCP**

**Des non titulaires enseignants, d'éducation et de psychologues de l'Éducation Nationale**

Objet: Questions diverses pour la CCP du 31 janvier 2022 **d'Action et Démocratie CFE-CGC**

Madame la Présidente de la CCP,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous une liste de questions qui pourraient être abordées lors de la CCP de repli du 31 janvier 2022

### **1. Licenciement**

Nous aimerions savoir si la procédure de licenciement a bien été respectée pour chacun de nos collègues concernés aujourd'hui ? (consultation du leur dossier administratif, entretien préalable au licenciement notifié par lettre recommandée ou remise ne main propre, proposition de reclassement...)

### **2. Rémunération indiciaire des collègues**

Certains collègues fournissent leurs diplômes et précédents contrats du privés et espèrent être nommés à un certain indice mais il arrive que cela ne correspond pas à la grille affichée. C'est le cas d'un de nos collègues contractuel en CDI provenant de l'Académie de Paris qui a été rétrogradé du 9eme au 6eme échelon (soit 18 années afin de pouvoir récupérer son ancien indice !). Monsieur XXX en peinture – revêtement matière pourtant déficitaire Comment pouvez-vous expliquer une rétrogradation si importante d'une Académie à l'autre ?

Aussi, nous aimerions savoir si les collègues bénéficiant d'un changement d'indice au 1<sup>er</sup> septembre 2021 en seront informés et de quelle manière ?

Les collègues titulaires bénéficiant d'un changement d'échelon en septembre perçoivent le rattrapage de leur rémunération en février de l'année suivante.

Quand sera effectué ce rattrapage pour les collègues non titulaires, devront ils attendre le même délai ?

### **3. Prime d'équipement informatique**

Un décret, publié le 6 décembre 2020, instaure une prime d'équipement informatique pour les enseignants. Elle sera versée chaque début d'année, à compter du 1er janvier 2021. Dans le détail, cette prime sera attribuée aux enseignants et aux psychologues de l'Éducation nationale stagiaires et titulaires. Les agents contractuels y seront également éligibles, à condition d'être recrutés en CDI, en CDD d'une durée d'au moins un an, ou en CDD successifs d'une durée cumulée d'au moins un an, sous réserve que l'interruption entre deux contrats n'excède pas quatre mois.

Pourrions-nous savoir quand cette prime sera versée cette année ?

Aussi, les professeurs documentalistes seront-ils encore privés de cette prime ?

De même, quant est-il pour les conseillers principaux d'éducation (CPE) ?

Si cela n'était pas le cas, qu'est-il prévu pour ces derniers afin de compenser ce non-versement ?

#### **4. Indemnité compensatrice CSG**

Suite à la hausse de la CSG au 1er janvier 2018, les fonctionnaires, les agents contractuels et les maîtres auxiliaires bénéficient obligatoirement d'une indemnité compensatrice permettant de neutraliser cette hausse de cotisation.

Cependant, les Maîtres -Auxiliaires constatent l'absence de cette indemnité sur leur fiche de paie depuis septembre 2018 malgré les promesses faites par Monsieur le Secrétaire Général et par Madame la DRH.

#### **5. Attente de CDI et recrutement**

Pourrions-nous connaître le nombre de collègues en CDI cette année ? (l'évolution par rapport aux années précédentes).

Aussi, nous aimerions connaître le nombre de nouveaux collègues contractuels et retraités recrutés dernièrement pour la période de 3 semaines ou de 3 mois. Quel sera le taux horaire de leur rémunération. ?

#### **6. Affectations**

Nous avons constaté que de nombreux collègues en CDI et MA ont été prévenu très tardivement à la rentrée de leur affectation. Ils auraient été tout simplement exclus de la base ! C'est le cas de Mme XXX en poste au 1er septembre qui a été reçu son arrêté d'affectation qu'e le 12 novembre 2021. Que ce serait -il passé en cas d'accident ? Que s'est il passé pour ces collègues ?

#### **8. Cumul d'emploi et heures supplémentaires**

De nombreux collègues sont en attente de l'autorisation de cumul d'emploi. Cette situation est véritablement inconfortable pour nos collègues qui craignent un licenciement comme notre collègue Monsieur Yann Nicolas en Hôtellerie qui en a été victime l'année dernière ! Quand vont-ils récupérer ce document ?

#### **10. Défaut de paiement**

Nous constatons que les retards de rémunération des collègues deviennent récurrents. Que faire dans cette situation car il est difficile d'assumer son quotidien en percevant son salaire avec du retard ou sous forme d'acomptes !

Aussi, notre collègue Mme XXXX stagiaire contractuelle en septembre 2021 a constaté que sa rémunération a été amputée de 20 %. Quelles sont les raisons de cette situation ? Est-ce que d'autres collègues en ont été victimes ?

#### **11 Problème d'emploi du temps**

Certains collègues en CDI sont en affectation et restent dans leur établissement de rattachement et certains chefs d'établissement leur imposent des emplois du temps variable d'une semaine sur l'autre voir du jour au lendemain. Comment peuvent-ils s'organiser ?

**Renelde Lavallée, Alexia Forgez, Souad Denis- Clément et Dany Luc**  
**Représentants Action Démocratie CFE-CGC à la CCP**